

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024.09.125 B

Fourniture et installation de firewalls en haute disponibilité et services associés : appel d'offres ouvert

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 août 2024

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: 26
Nombre de présents: 21
Nombre de pouvoirs: 2
Nombre d'excusés : 3

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_125B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.09.125 B**

Rapporteur : François NEBOUT

FOURNITURE ET INSTALLATION DE FIREWALLS EN HAUTE DISPONIBILITE ET SERVICES ASSOCIES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS
Ambition : POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE
Enjeux : [90401 -9) POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ET DURABLE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Encourager l'innovation favorable au développement durable

Pour les besoins des services de l'agglomération, GrandAngoulême souhaite procéder à l'acquisition et l'installation de *firewalls* (ou pare-feu) en haute disponibilité et bénéficier des services associés. Les *firewalls* sont essentiels pour la sécurité des flux entre Internet et les réseaux de GrandAngoulême et de la ville d'Angoulême. L'acquisition et les services associés intègrent les recommandations de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) à la suite de la cyberattaque subie à l'été 2023.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, L2113-11, R2113-3 R2113-4 à 6, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

Conformément aux articles R2113-4 à 6 du code de la commande publique, le marché est fractionné en tranches de la manière suivante :

- Tranche ferme : Remplacement des 2 *firewalls* Stormshield SN2000 en haute disponibilité;
- Tranche optionnelle n°1 : Acquisition de 2 *firewalls* supplémentaires en frontal web (ANSSI-PA-044) ;
- Tranche optionnelle n°2 : Acquisition d'un serveur pour la mutualisation des logs ;

Le contrat est un marché simple à prix forfaitaire par tranche

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de cinq (5) ans.

Le montant du marché est estimé à la somme 240 000 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_125B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus pour la fourniture et l'installation de *firewalls* en haute disponibilité et les services associés .

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer le marché à venir ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

D'IMPUTER la dépense au Budget principal – 21838 et 6156.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024_09_125B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024